

Compte-rendu de la réunion de la
Commission locale de développement rural
21/03/2022 – Maison de village de Halma



Marloie, le 23 mars 2022

Présences :

- Annick MAHIN (Présidente), Olivia LAMOTTE, Eva VELGHE, Jacqueline HAUSEN, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Arthur GOLINVAUX, Dominique CREPIN, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent ;
- Thierry DENONCIN, Echevin, invité ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

- Philippe ALEXANDRE, Bruno MEUNIER, Sylvain TRIGALET, Catherine BUGHIN, Jean LEONET, Ingrid GODERNIAUX, Anne BUGHIN, Magali CLOSTER, Membres de la CLDR.

Madame Annick Mahin, Présidente de la CLDR et Echevine de la commune de Wellin, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Le contexte sanitaire permet enfin une réunion en présentiel, ce qui va faciliter les interactions.

C'est aussi l'occasion pour les membres de la CLDR de découvrir la maison de village de Halma, inaugurée le 20 octobre 2021 et qui a déjà accueilli quelques manifestations. Ce projet est issu du premier PCDR et est complètement fonctionnel (avec même de la vaisselle pour 120 personnes). Il reste juste une haie à planter à l'arrière du bâtiment.

Annick Mahin présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2021

Le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2021 est approuvé sans modification.

2. Approbation du rapport annuel

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce rapport doit être approuvé par la CLDR, puis par le Conseil Communal.

Les participants ont reçu le rapport annuel avec l'invitation à la réunion. Katty Robillard, qui en est l'auteure, le présente en séance et chacun a l'occasion de réagir.

Le Bourgmestre apporte aussi quelques précisions :

- Au niveau du Schéma de Développement Communal (SDC), le bureau d'études Impact a fourni l'analyse contextuelle. Mais, certaines données doivent être actualisées. Lorsque ce document sera prêt, il pourra faire l'objet d'une présentation conjointe à la CCATM et à la CLDR.
- Un seul projet a été abandonné : la réaffectation de l'église de Fays-Famenne. En effet, ce bâtiment a été vendu à un privé (qui vient de déposer une demande de permis d'urbanisme pour y créer sa propre habitation). En accord avec les Fabriques d'église, l'argent de la vente sera investi dans le patrimoine lié au culte (et il en sera de même si une autre église ou un presbytère ou ... était vendu).
- Au niveau sécurité routière, dans les prochaines semaines, la commune va engager une personne qui sera chargée du plan d'urgence, du rôle de conseiller en prévention interne, de la sécurité routière, de la rédaction des ordonnances de Police...
- Le SPW a prévu de refaire la rue de la Station, du rond-point d'Halma à la Grand Place de Wellin, avec des aménagements pour les piétons et les cyclistes (budget de 1 million € - en 2023). Mais, il sera sans doute nécessaire d'y apporter des compléments (trottoirs...). Pour financer la part communale, le Collège compte répondre à l'appel à projets « Cœur de village » lancé par le Ministre Collignon (taux de subvention de 80 %, montant de 200 à 500.000 €). Le projet doit viser à concevoir des espaces publics cohérents, aménager des espaces publics fonctionnels et polyvalents, renforcer la sécurité pour tous dans l'espace public...

En ce qui concerne le projet réseau-chaleur, l'Echevin des Travaux explique que ce dossier est bloqué à cause de problèmes d'étanchéité du silo à plaquettes. Ce silo enterré a été construit dans le cadre de l'extension du hall des sports. Malgré un sol fort humide, l'architecte n'a pas jugé nécessaire de réaliser des sondages et, en conséquence, la commune a dû payer un avenant de 173.000 € pour la pose d'une membrane externe d'étanchéité. Les problèmes sont survenus par la suite :

- Lors de la réception provisoire des travaux, le silo était rempli d'eau (pour compenser la pression extérieure) et le problème d'étanchéité n'était donc pas visible.
- 8 juillet 2020 : réunion avec tous les intervenants pour fixer le début du chantier au 2 septembre 2020.
- 10 septembre 2020 : la commune vide le silo mais constate ensuite que l'eau y revient. L'étanchéité n'est pas parfaite, peut-être à cause d'un problème à la membrane (inaccessible) ou au fait que les piliers du hall sont posés sur un radier ou...
- Plusieurs réunions techniques se sont tenues avec différentes entreprises pour tenter de trouver une solution. Une des difficultés est liée au fait que les plaquettes de bois vont frotter sur les parois ; à l'étanchéité interne, il faut ajouter une couche de protection. Ces retards ont

entraîné l'abandon du projet d'extension du réseau de chaleur vers le site Gilson.

- 15 mars 2022 : le CSTC (Centre scientifique et technique de la construction) est venu sur place et doit rendre son rapport dans les prochains jours.

Les participants s'interrogent sur les solutions possibles : faire des injections dans les murs, cimenter l'intérieur, remonter un bloc à l'intérieur du silo, coller un carrelage... Gérard Laurent, qui connaît bien la matière, propose ses services pour analyser les plans du silo et prendre connaissance du rapport du CSTC.

Une autre solution serait d'utiliser un silo aérien, mais cela compliquerait considérablement son remplissage (alors que n'importe quel camion ou tracteur peut benner ses plaquettes dans un silo enterré).

En ce qui concerne le laboratoire de la vie rurale à Sohier, les membres du Collège relèvent qu'il est sous-utilisé et la commune a deux pistes en cours :

- Le Géopark doit créer des points d'appui et le laboratoire pourrait être un des lieux d'animations pédagogiques...
- Une rencontre a eu lieu avec Idélux – Projets publics pour envisager un projet touristique. Idélux pourrait rédiger un cahier des charges à l'intention d'opérateurs touristiques après une mission exploratoire (contacts avec des opérateurs potentiels). Le bâtiment pourrait accueillir un gîte (vu l'attrait du village et de la région) mais cette gestion doit revenir à un privé.
- L'appel à projets public de mars 2020 n'a rien donné, mais nous étions en plein confinement résultant de la pandémie Covid-19.

En conclusion, la CLDR approuve le rapport annuel 2021.

3. Rénovation de la maison rurale de Lompres – Demande de convention

Lors de la dernière réunion de CLDR, en novembre 2021, les membres avaient eu l'occasion de découvrir l'esquisse relative à la rénovation de la maison rurale de Lompres. Cela avait entraîné une réécriture de la fiche-projet, que chacun avait pu relire en fin d'année.

Les participants rappellent l'importance de résoudre les problèmes d'humidité et ce, de façon durable. La pose d'un drain, sur tout le pourtour du bâtiment et suffisamment bas, est sans doute indispensable.

Et voici le calendrier des dernières étapes :

- 29 novembre 2021 : réunion de CLDR
- Décembre 2021 : actualisation de la fiche-projet
- 14 janvier 2022 : réunion de demande de convention avec le SPW. Suite à cette réunion, la fiche-projet a été adaptée ; les membres de la CLDR ont reçu ce nouveau document.
- 8 mars 2022 : approbation du projet de convention-faisabilité par le Conseil communal
- 15 mars 2022 : le SPW dépose le dossier complet au Cabinet Tellier
- En attente de l'accord de la Ministre sur la convention

Dès l'accord de la Ministre, la phase avant-projet sera lancée avec l'auteur de projet. Celle-ci devrait aller assez vite car l'auteur de projet a déjà été assez loin dans la phase précédente (estimations détaillées, plans).

4. Présentation de l'état d'avancement des réflexions pour la voie lente Neupont-Chanly

Pour préciser ce projet, la FRW a sollicité l'appui de l'asbl Chemins du Rail, qui encourage le maintien d'anciennes lignes de chemin de fer et vicinales pour les aménager en voies vertes. Pour atteindre cet objectif, l'association gère un centre de documentation et délivre des conseils techniques aux institutions et au public. Un bénévole de l'asbl a parcouru trois fois le tracé et a rédigé un rapport, qui a été présenté à la commune le 16 décembre 2021, en présence de l'agent du SPW – Développement rural et du DNF.

Monsieur Counet, administrateur de l'asbl Chemins du Rail et bénévole, estime qu'il s'agit d'un très beau projet qui répond à tous les critères d'une bonne voie lente : pente légère, sécurité assurée, convivialité et attractivité paysagère.

M. Counet a découpé les 2,45 km en tronçons, avec des points caractéristiques. Les participants visionnent ses photos pour mieux se rendre compte de l'état des lieux.

Plusieurs points d'attention sont mis en évidence :

- La largeur est suffisante sur tout le parcours (2,5 à 3 m).
- L'empierrement d'origine est encore bien présent et pourrait servir de sous-fondation pour la voie lente.
- Présences de ruisseaux, écoulements... ; des aménagements sont à prévoir (ouvrages d'art, drain, fossé...).
- Passages en bord de Lesse à sécuriser (mais a priori pas de problème d'érosion).
- Nombreux chablis à exploiter.
- Eléments du patrimoine ferroviaire à restaurer (mur de soutènement, aqueduc...).
- Passages pour le bétail ou les chevaux ; il faudra déterminer les traversées à aménager (nombre, localisation, équipement...).
- Possibilité d'une aire de repos auprès de l'ancien pont qui enjambait la Lesse.
- Option à Chanly : remonter vers la rue de la Fache au lieu de poursuivre sur le parcours d'origine, ce qui évite des parcelles à bâtir. Cette option ne présente pas de problème particulier ; la pente est acceptable et le cheminement est plus court. Ce terrain est propriété de la Société Wallonne du Logement.

Au niveau des suites à donner, il faut distinguer l'acquisition et l'aménagement :

- Acquisition des parcelles :
 - o Les parcelles et leurs propriétaires sont identifiés.
 - o Le comité d'acquisition a estimé leur valeur.
 - o Il faut négocier avec les propriétaires (compromis de vente). Le Collège a rencontré le propriétaire le plus important, notamment par rapport à la parcelle située côté Chanly et qui est en zone à bâtir.
 - o Puis solliciter une convention-acquisition en développement rural.
- Aménagement de la voie lente :
 - o Le choix du revêtement fait débat : l'administration du développement rural souhaite un revêtement durable, qui résiste dans le temps. Le béton est le matériau le plus intéressant, car résistant et permettant un accès aisé pour les PMR. Par contre, le DNF est opposé au béton et demande un matériau le plus naturel possible, surtout pour la partie en Natura 2000.
 - o Le DNF souligne qu'une bonne partie du cheminement est en Natura 2000. Il convient donc d'être vigilant et de demander l'avis du DEMNA (SPW - Département de l'Etude du milieu naturel et agricole) avant tout aménagement.
 - o Au niveau de la jonction avec la route régionale à Neupont, il faudra solliciter le SPW

– Direction des Routes pour réaliser un aménagement afin de sécuriser la traversée.

La commune attend l'avis du DEMNA avant de négocier avec les différents propriétaires.

5. Perspectives pour les prochaines réunions de CLDR

La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an.

Selon son Règlement d'Ordre Intérieur, la CLDR est chargée de suivre et de participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre. La CLDR peut proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets. Et selon le Décret relatif au développement rural (Art. 9), « *organe consultatif à la disposition de la commune, la CLDR répond à toutes les demandes d'avis et s'exprime, au besoin, d'initiative* ».

Le champ d'action potentiel est donc très large et il faut le baliser en fonction des souhaits des membres de la Commission pour conserver la motivation de chacun.

Exemples d'activités de la CLDR (dans différentes communes) :

- Organiser des visites de chantier, des visites de terrain, des visites des projets terminés...
- Profiter du point "divers" pour donner des informations, échanger...
- Avoir des "petits" projets concrets, qui peuvent se mettre en œuvre rapidement et dans lesquels des membres de la CLDR peuvent s'impliquer (exemples: appel à projets BiodiverCité, inventaire du petit patrimoine...).
- Organiser des rencontres entre CLDR de différentes communes ou avec d'autres acteurs du développement local (exemple: recevoir le Parc naturel, le Géopark...).
- Avoir un objectif d'éducation permanente et organiser des soirées d'information, des discussions, ...
- ...

Dans l'invitation à la réunion, chacun était invité à réfléchir aux sujets qu'il faudrait aborder en CLDR, aux actions à initier... Les participants lancent plusieurs pistes :

- Lorsque le document sera prêt, la présentation du Schéma de Développement Communal (SDC), lors d'une réunion conjointe avec la CCATM.
- L'accueil des nouveaux habitants : la CLDR a déjà planché sur le sujet, puis le Covid a bloqué les initiatives ; il faut relancer la réflexion.
- La sécurité routière : inventaire des points noirs, améliorations possibles... La CLDR avait déjà fait un travail semblable en 2013 mais il faut peut-être l'actualiser. Par contre, les types d'aménagement sont régis par des normes très strictes et complexes.
- La sécurité des festivités locales : aider les organisateurs d'activités associatives ou autres à prendre en compte toutes les mesures nécessaires, partager du matériel...
- Informer la CLDR sur des dossiers importants comme celui de la carrière du Fond des Vaulx, le plan local de propreté...
- Organiser une conférence citoyenne pour présenter les différents acteurs du développement local (GAL, parc naturel, maison du tourisme, contrat de rivière, Géopark...). La difficulté est de trouver la bonne accroche, d'attirer les participants pour qu'ils aient envie de découvrir l'impact de ces organismes sur la vie quotidienne des Wellinois.
- L'appel à projets BiodiverCité, lancé par la Ministre Tellier. La commune de Wellin y avait répondu en 2021, notamment pour le vieux verger de Chanly et la distribution de plants lors de la semaine de l'arbre. Un nouvel appel vient d'être lancé en 2022 et se clôturera le 8 juin.

La CLDR est intéressée de connaître les projets qui seront présentés, voire d'en proposer.

- ...

En conclusion,

- La CLDR poursuivra cette réflexion lors d'une prochaine réunion, en espérant que plus de personnes pourront être présentes.
- Le Collège sollicitera l'Echevine et/ou l'employée communale en charge de l'environnement pour venir présenter l'appel à projets BiodiverCité.

6. Divers

* Journées Wallonnes de l'Eau

Ce samedi 26 mars, le Contrat de rivière Lesse organise une balade dans la vallée du Ry d'Ave, avec le professeur Yves Quinif (géologue). En étiage, la rivière se perd totalement sous terre pour résurger au Sourd'Ave. La carrière du Fond des Vaulx exploite la roche calcaire entre perte et résurgence. La visite s'intéressera à 4 sites : la perte du Ry d'Ave, sa résurgence, le site du viaduc de l'autoroute E411 et ses phénomènes karstiques et enfin le point de vue de la carrière. A partir de ces 4 sites, seront expliqués les phénomènes karstiques de la vallée, sa géologie et évolution géologique et le fonctionnement hydrogéologique du système.

* Activités prévues à Wellin :

- Grand feu de Froidlieu : samedi 26 mars
- Grand feu de Sohier : samedi 2 avril
- Foire aux vins : WE des 8,9 et 10 avril
- Week-end Bières Spéciales à Sohier : WE du 1^{er} mai
- Carnaval : dernier WE de juin
- Croisière sur la Moselle avec les Aînés de Wellin : 1^{er} septembre

Merci pour votre participation

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Alain Jacquet*

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be